



E1-Occupation du sol et matière organique des sols

Nature et source des données

DRAAF- Enquête de TERUTI 1992-2003 et TERUTI LUCAS 2006-2015

Indicateur

Evolution de l'occupation du sol dans la région Centre Val de Loire : sols artificialisés, agricoles, naturels et boisés

Calcul de l'indicateur

- Evolution des territoires agricoles (courbe marron) ;
- Evolution des territoires naturels et boisés (courbe verte) ;
- Evolution des territoires artificialisés (courbe grise).

Évolution observée et analyse

Le sol est une ressource limitée et non renouvelable, il remplit plusieurs fonctions vitales (source principale de production alimentaire, stockage d'éléments chimiques...). L'étude de son occupation est essentielle pour l'observation de l'environnement.

La région Centre Val-de-Loire occupe 3,95 millions d'hectares. En 2015, la région est composée (Source DRAAF Centre) à :

- 61% par des sols agricoles (terres cultivées, prairies, vignes, vergers...)
- 31 % par des zones naturels et boisées
- 9 % par des sols artificialisés

A l'échelle régionale, l'agriculture perd plus de 4600 hectares par an de surface agricole utile depuis 2010. Cette évolution semble diminuer sensiblement puisque le rythme était de – 6500 hectares par an entre 2006 et 2010.

A l'inverse, la surface des sols artificialisés augmente de 3400 ha/an depuis 2010 mais cette artificialisation semble avoir légèrement diminué puisqu'elle était de +5400 ha/an entre 2006 et 2010.

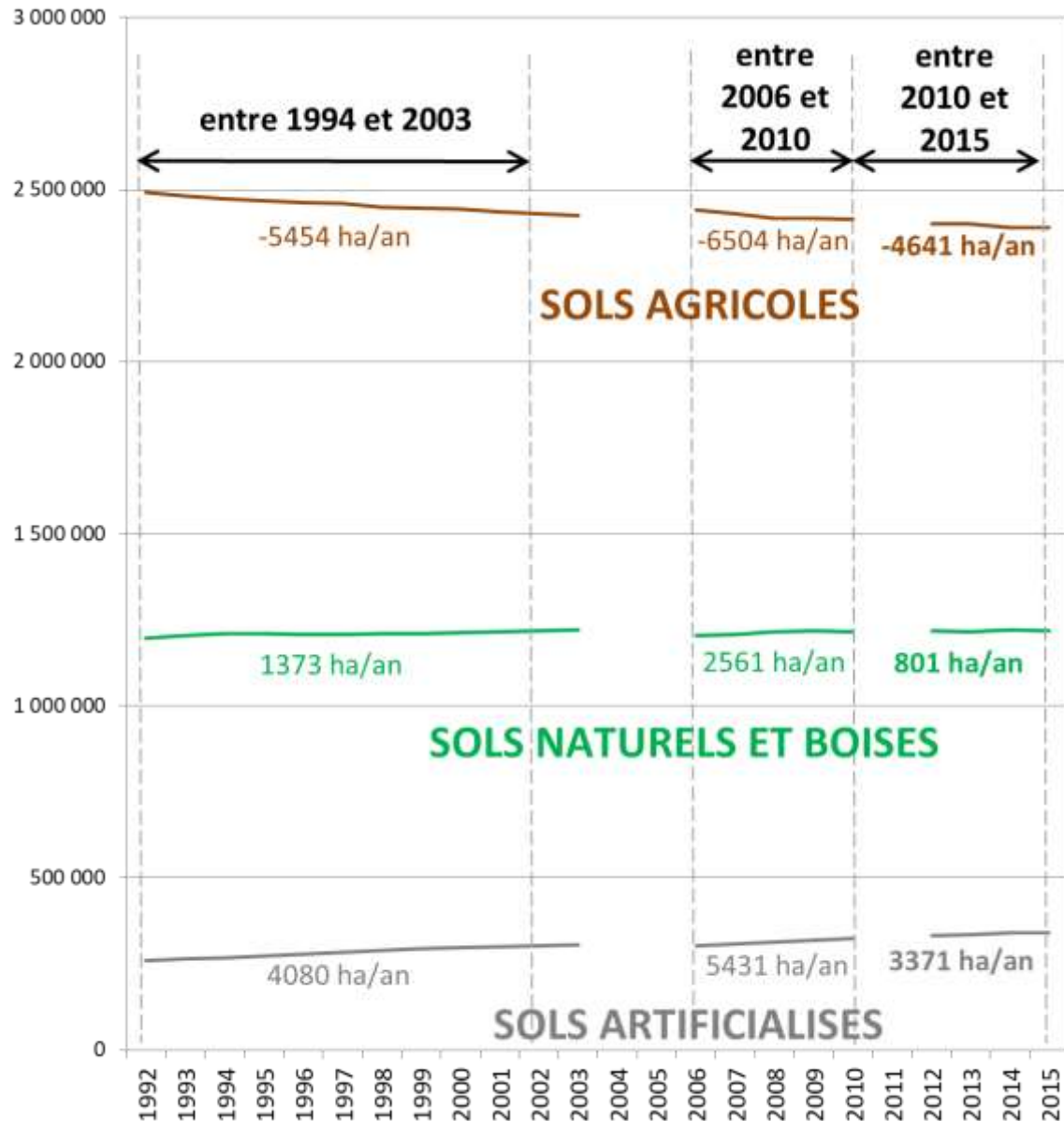
Quant à la surface des espaces naturels et boisés, elle est en légère progression de l'ordre de 800 hectares/an (augmentation de la surface des friches et de la forêt).

5 ATTENUATIONS AGRICOLES



Observatoire Régional sur l'Agriculture et le Changement cLimatique

E1-Occupation du sol et matière organique des sols



Evolution des sols agricoles, naturels et boisés, artificialisés en région Centre Val-de-Loire depuis 1992 Source : SSP - Agreste - Enquête Teruti 1992-2003 et Teruti-Lucas 2006 -2015 *

* A noter que l'enquête Teruti-Lucas en 2006 a entraîné une rupture de série par rapport à l'enquête Teruti de 2003 à cause d'un changement de méthodologie.

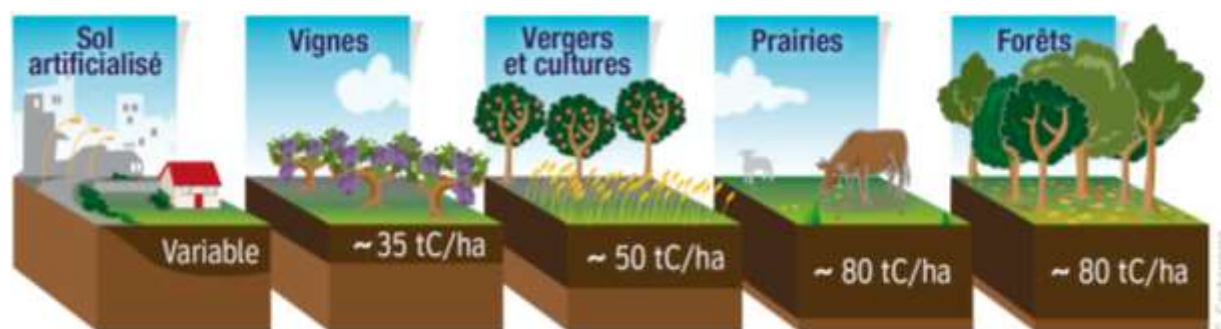
5 ATTENUATIONS AGRICOLES



Observatoire Régional sur l'Agriculture et le Changement cLimatique

E1-Occupation du sol et matière organique des sols

En France métropolitaine, les stocks de carbone organique dans la couche superficielle des sols (0-30 cm) sont évalués à environ 3,2 milliards de tonnes (source Gis Sol). Ce carbone organique provient de la décomposition des végétaux ou d'effluents d'élevage. Cette décomposition (qui émet du CO₂) va dépendre des conditions du milieu (aération, humidité, localisation de la matière organique dans le sol, température...), des pratiques agricoles (labour, gestion des couverts et des résidus de récolte...), et de l'occupation du sol. Ainsi, le stock de matière organique (ADEME, 2014) est en moyenne élevé dans les forêts et les prairies (environ 80 tC/ha), moyen dans les vergers et cultures (50 tC/ha) et faible en viticulture (35 tC/ha). Les stocks sont difficilement quantifiables en zone urbaine, mais dans le cas où ils sont imperméabilisés, ils ne pourront plus avoir d'action stockante.



Estimation du stock de carbone* dans les 30 premiers centimètres du sol – Source GIS sol

*Equivalence : 1 kg de C ⇔ 0,58 kg de matière organique ⇔ 3,6 kg CO₂

Ces variations de stocks de carbone des sols peuvent donc constituer un puits ou une émission de CO₂ sous l'effet de changements d'occupation des sols. Par exemple, un retournement de prairies pour faire des cultures va émettre du CO₂ alors que la mise en place d'une haie dans une parcelle agricole va stocker du carbone dans les sols.



E1-Occupation du sol et matière organique des sols



A retenir

Depuis 2010, les terres agricoles de la région Centre Val-de-Loire ont été grignotées (-4600 ha/an) principalement par les sols artificialisés (+3400 ha/an) et dans une moindre mesure par les sols naturels et boisés (+800 ha/an), ce qui impacte la variation de stocks de carbone dans les sols.

Les sols agricoles ont une capacité à stocker du carbone (en augmentant le taux de matière organique), alors que les sols artificialisés perdent cette capacité (sans parler d'autres bienfaits : biodiversité, infiltration de l'eau...).

La priorité est de contenir cette artificialisation sachant que la stratégie nationale bas carbone (SNBC) vise une « zéro artificialisation nette » en 2050.



Pour en savoir plus

- ADEME, 2014- Carbone organique des sols : L'énergie de l'agro-écologie, une solution pour le climat ;
- DRAAF, 2017- L'essentiel sur l'occupation et l'utilisation des terres en région Centre-Val de Loire
- Gis Sol - <https://www.gissol.fr/thematiques/matieres-organiques-des-sols-42>, consulté le 22/02/2020